

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-10-5

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### **APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE A LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE - ANNEE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 361-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP 2018-9-10-1 du 12 octobre 2018 relative à l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique,
- VU le Règlement Intérieur du FSL du Haut-Rhin,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 10ème Commission lors de sa réunion en date du 11 janvier 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le versement, sur le budget FSL géré par la CAF, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique, pour un montant total de 557 613 €, réparti comme suit :

CANDIDATS	AXE 1 ASLLi	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 AGL	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1 ACCES	45 084 €				45 084 €
2 ACTILOG			80 600 €		80 600 €
3 ALEOS/IMEOS		0 €	18 720 €		18 720 €
4 AMLI	66 300 €				66 300 €
5 APPONA	3 978 €			0 €	3 978 €
6 APPUIS	55 692 €	48 400 €			104 092 €
7 APPUIS + ADIL		30 000 €			30 000 €
8 RESONANCE	34 034 €		1 040 €	50 200 €	85 274 €
9 LE DAL		65 000 €			65 000 €
10 UDAF	58 565 €				58 565 €
11 ARMEE du SALUT	0 €				0 €
<b>TOTAL :</b>	<b>263 653 €</b>	<b>143 400 €</b>	<b>100 360 €</b>	<b>50 200 €</b>	<b>557 613 €</b>

- Approuve le modèle de convention et ses annexes joints à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

M. Pierre BIHL, Président de l'association ADIL 68, ne participe ni au débat ni au vote concernant la ligne 7 du tableau

Adopté à l'unanimité